

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 AVRIL 2016

N° 2016/4
40^{ème} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 25 avril 2016, à 20 heures**, à l'ANDENNE ARENA.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

**ATTENTATS DE BRUXELLES – MESSAGE DE SYMPATHIE DE LA VILLE DE CHAUNY –
COMMUNICATION**

* * *

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ANDENNE : élaboration du plan communal d'aménagement compensatoire « *Anton – Extension* » - Principe – Fixation du périmètre

2. CIRCULATION ROUTIERE

1. ANDENNE : avenue Reine Elisabeth – Stationnement (deux délibérations)
2. ANDENNE : rue Léon Simon – Stationnement PMR

3. CULTE

1. Fabrique d'église d'ANDENNE – Compte 2015 – Prorogation du délai de tutelle
2. Fabrique d'église de SCLAYN – Compte 2015 – Prorogation du délai de tutelle
3. Fabrique d'église de PETIT-WARET – Compte 2015 – Prorogation du délai de tutelle
4. Fabrique d'église de VEZIN – Compte 2015 – Prorogation du délai de tutelle
5. Fabrique d'église de SEILLES – Compte 2015 - Réformation

4. FINANCES

Travaux de menuiseries extérieures à l'école communale de VEZIN CENTRE – Prêt C.R.A.C.
- Convention

5. INTERCOMMUNALES

IMIO – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 2 juin 2016 – Mandat de vote à délivrer

6. MARCHES PUBLICS

Marchés publics passés par délégation – Communication

7. MARCHE DE FOURNITURES

Achat de cinq sièges ergonomiques de bureau – Centrale Service Public de Wallonie

8. MARCHES DE SERVICES

1. ANDENNE : plan communal d'aménagement dit « *Extension de la ZACC d'Anton* » - Relations in house avec le B.E.P. – Approbation d'une convention
2. BONNEVILLE : étude de potentialité de développement du site du Centre Saint-Lambert – Relations in house avec le B.E.P. – Approbation d'une convention
3. SCLAYN : route d'Anton (vers le Centre Saint-Lambert) – Elargissement – Etude – Relations in house avec l'INASEP – Approbation d'une convention
4. VEZIN : rue de Leuze – Transformation en site scolaire du site du complexe sportif de VEZIN – Etude de faisabilité – Relations in house avec l'INASEP – Approbation de la dépense

9. MARCHES DE TRAVAUX

1. ANDENNE : rue des Pipiers – Rénovation – Accord de principe
2. BONNEVILLE : rue de la Trichenne – SCLAYN : rue du Fond des Vaux (partie) – Travaux de rénovation du revêtement routier
3. NAMECHE : restauration de la tour de l'Eglise Notre-Dame

10. POLICE

1. Règlement communal relatif à l'exécution des travaux en domaine public – Adoption
2. Sanctions administratives – Fonctionnaire sanctionnateur provincial – Convention avec la Province de NAMUR
3. Confirmation d'ordonnances de police prises d'urgence par le Bourgmestre (article 134 N.L.C.)

11. TRAVAUX

Plan d'investissement communal (P.I.C.) 2013-2016 - Modification

12. TUTELLE

Communication de diverses décisions prises par l'autorité de tutelle (article 4 R.G.C.C.)

13. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

HUIS CLOS

14. CONTENTIEUX

Ville d'ANDENNE / D.P. – ANDENNE : rue Pré des Dames, 78

15. PERSONNEL

1. Conventions de mise à disposition de personnel
 - a) Musée de la Céramique d'ANDENNE
 - b) C.P.A.S. d'ANDENNE
 - c) A.S.B.L. A.C.S.A.
2. Personnel enseignant – Mise en disponibilité (maladie) d'une institutrice primaire définitive
3. Personnel enseignant – Enseignement fondamental – Ratification de désignations temporaires (16)
4. Personnel enseignant – Nomination définitive d'une institutrice maternelle (temps plein)

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,


Y. GEMINE

Le Bourgmestre,


C. EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 25 mars 2016 est ouvert à la consultation des membres du Conseil communal.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **mercredi 20 avril 2016**, de 17h00 à 19h00, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont programmées le lundi 30 mai 2016, le vendredi 8 juillet 2016 et le vendredi 16 septembre 2016.